

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 17
Quorum : 9
Présents : 12
Pouvoirs : 5

Date de convocation : 13 décembre 2023

Date d'affichage : 22 décembre 2023

Séance du 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sonia VALLET, Maire.

Présents : Sonia VALLET, Fabien POIRET, Christine LUCIDARME, Abdallah MOHAMMED, Virginie HENNING, Bernard BARELLE, Louis BENOIST, François BONTE, Xavier HALUT, Dominique LAGANA, Bruno BOITEL, Chloé TAILLART.

Excusés : Fabrice DERON (procuration à Chloé TAILLART)
Claudette LASSELIN (procuration à Bernard BARELLE)
Christian POIRET (procuration à Fabien POIRET)
Florence THULLIER (procuration à Xavier HALUT)
Catherine, VION-MILCENT (procuration à Louis BENOIST)

Secrétaire de séance : Chloé TAILLART

Également présent : Vincent JAKOBOWSKI



OBJET : Acceptation Transfert de l'actif et du passif de l'AFIR Flers en Escrebieux – Lauwin-Planque

Madame le Maire expose que l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement de Flers-en-Escrebieux et de Lauwin-Planque a dans sa délibération du 23 Août 2022 demandé sa dissolution et proposé que :

- les équipements réalisés par l'association foncière soient incorporés dans le patrimoine communal,
- l'actif et le passif de l'association foncière soient attribués à la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide à l'unanimité :

- Que les terrains suivants :

Commune	Section	Parcelle	Contenance	Nom
334	ZD	36	7A82CA	Les Hussards
334	ZD	51	1A41CA	Le Champ Pourri
334	ZE	22	1A13CA	Les Vingt Quatre

soient incorporés dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R. 123-16 du code rural,

- Que l'actif et passif de l'association soient versés à la commune
- De donner tout pouvoir à Madame le Maire en vue de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'Association foncière et à la reprise de l'actif et du passif

- *D'accepter la clé de répartition pour la reprise de l'actif et du passif proposée par l'AFIR (basée sur la superficie des terrains revenant aux communes de Flers-en-Escrebieux et Lauwin-Planque) soit à concurrence de 14% pour Lauwin-Planque*
- Que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif, et pour ce faire, donne compétence à Madame le Maire pour représenter la commune pour signer l'acte administratif

AFIR - Clef de répartition au 18/12/2023

Commune	Section	Parcelle	Contenance (en m ²)	Nom
Flers en Escrebieux (234)	ZC	89	253	Au peu
Flers en Escrebieux (234)	ZI	9	1219	Au bœuf
Flers en Escrebieux (234)	ZI	16	720	Au villers
Flers en Escrebieux (234)	ZK	20	228	Longue borne
Flers en Escrebieux (234)	ZK	26	4143	Au chaufour
			6563	
Lauwin Planque (334)	ZD	36	782	Les Hussards
Lauwin Planque (334)	ZD	51	141	Le champ pourri
Lauwin Planque (334)	ZE	22	113	Les vingt quatre
			1036	
Total terrains			7599	
Prorata Flers			86,3666272	
Prorata Lauwin- P			13,6333728	



Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Sonia VALLET,
Maire de Lauwin-Planque

